



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 juin 2022

MAIRIE DU FOUSSERET

<u>DOSSIER N° 2022-37</u>: DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION POUR LE CONCERT DU 10 FEVRIER 2023

L'an deux-mille-vingt-deux, le sept juin, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la ville du Fousseret, légalement convoqué le trente et un mail, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LAGARRIGUE, Maire du Fousseret.

PRESENTS

MM. LAGARRIGUE Pierre - BAÑULS Cédric - BELMONTE José - Mme BENAZET Nadine - M. BOULINEAU Christophe - Mme CAPOUL Sabine - MM. DAURE Nicolas - FRONTEAU Joris - GALIAY Jean-Sébastien - Mme LAFARGUE Claudine - MM. LIGONNIERE Vincent - MARTINIE Laurent - Mmes MENDONÇA Anny - PERONNET Odile - TORILLON Martine.

ABSENTS

Mme DROCOURT Angélique ayant donné procuration à Mme LAFARGUE

Claudine

Mme GREGORUTTI Aurélie ayant donné procuration à Mme MENDONÇA

Anny.

Mme NAUSSAC Frédérique ayant donné procuration à Mme CAPOUL Sabine.

M. VILLEMUR Frédéric ayant donné procuration à M. BAÑULS Cédric.

SECRETAIRE DE SEANCE: M. GALIAY Jean-Sébastien

M. Le Maire informe l'assemblée que le service Culturel de la commune a programmé pour le 10 Février 2023, un concert organisé par l'Association MADAM'GASPARD de Toulouse.

Le groupe JANE FOR TEA DUO a obtenu une aide à la création scène de leur nouveau spectacle et surtout rentre dans le dispositif d'aide à la diffusion de la Région. Il est éligible au titre de ce dispositif jusqu'au 31 décembre 2024.

La Mairie remplit les conditions pour prétendre à cette demande d'aide, ce qui pourrait faire obtenir 50% de réduction sur le prix de vente (prix de vente $1\,400.00\,$ €, avec l'aide, cette prestation reviendrait à $700.00\,$ €) – Cf. devis. Ces derniers années, ce groupe est venu à deux reprises et a connu un franc succès à chaque fois.

M. Le Maire propose au Conseil Municipal de déposer une demande de subvention auprès de la Région, pour l'organisation du concert du 10 Février 2023, organisé par l'Association MADAM'GASPARD et JANE FOR TEA DUO, au prix global de 1 400.00 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE L'UNANIMITE

<u>ARTICLE 1</u>: de déposer une demande de subvention auprès de la Région Occitanie pour l'organisation du concert du 10 février 2023, organisé par l'association MADAM'GASPARD ET JANE FOR TEA DUO au prix global de 1400,00 €.

ARTICLE 2 : d'autoriser M. le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

ARTICLE 3: de transmettre la présente délibération à Madame le Sous-Préfet pour contrôle de légalité.

du Le Fousseret, le 10 juin 2022 Le Maire,

Pierre LAGARRIGUE

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, par affichage et thansmission en sous préfecture ce jour.

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7; Téléphone: 05 62 73 57 57; Fax: 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant: http://www.telerecours.fr.